



MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 mai 2015

Convocation du 30 avril 2015

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL. Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, S. Farenc, H. Fayard, E. Fleury, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML. Venditti, G. Virone

Absents : Y.Dhomont, A. Fayot, N. Garampon

Pouvoirs : Y.Dhomont à T. Lapalu, A. Fayot à J. Burdet, N. Garampon à G. Devrieux

Secrétaire de séance : JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Décisions modificatives

Monsieur Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative suite à la réception de l'état 1259 concernant les taxes directes locales pour l'année 2015. Un ajustement des recettes de fonctionnement est à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2015 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 022 Dépenses imprévues		9 034,00		
TOTAL 022 Dépenses imprévues		9 034,00		

R -73111 Taxes foncières et d'habitation				9 851,00
TOTAL 73				9 851,00
R - 7411 Dotation forfaitaire				2 742,00
R - 74121 Dotation de solidarité rurale				2 319,00
R - 74127 Dotation nationale de péréquation			5 878,00	
TOTAL 74			5 878,00	5 061,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 034,00	5 878,00	14 912,00
TOTAL GENERAL		9 034,00		9 034,00

4. Jury d'assises. Désignation

M. le Maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal est amené à tirer au sort des jurés d'assises. Six personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile de la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Le conseil municipal tire au sort : Mme Lambert JEAN BAPTISTE SIMONNE, M. Pascal DUBOST, Mme Laura ZERBIB, M. Jabier AMADO, Mme Andrée LAMOUREUX, M. Claude JEANNOT.

5. Association foncière du Marais des Echets. Membres du bureau. Renouvellement

M. le Maire informe le conseil municipal que le mandat des membres du bureau de l'association foncière du marais des Echets a expiré.

Dès lors, il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau.

Il rappelle que les membres du bureau étaient M. Michel PRENAT, M. Patrice GIRARD et M. le Maire.

Après délibération, le conseil municipal désigne, à l'unanimité pour siéger au sein du bureau de l'association foncière du marais des Echets :

- M. le Maire, Henri CORMORECHE
- M. Patrice GIRARD
- M. Marcel POLLET

6. Marché public pour la restauration scolaire. Choix entreprise

Mme Devrieux rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir le prestataire qui gèrera la restauration scolaire pour l'année scolaire 2015-2016, marché reconductible une fois un an.

Dans cette consultation, les candidats devaient répondre à trois types de prestations :

- Offre de base : service sur 4 jours par semaine scolaire ;
- Option 1 : service sur 5 jours par semaine scolaire ;
- Option 2 : 20% de bio dans l'approvisionnement (applicable à l'offre de base et à l'option 1).

L'avis d'appel public a été adressé au journal de la Voix de l'Ain le 4 février 2015.

Il a été publié sur le journal de la Voix de l'Ain ainsi que sur le site dématérialisé de la Voix de l'Ain (Dématis) le 6 février 2015.

La date de réception des offres a été fixée au mardi 10 mars 2015 à 12 heures.

La commission restaurant scolaire a ouvert les plis le 10 mars à 20 heures 30. Cinq entreprises ont remis une offre, SHCB, Coralys, Elicor, API et Sud Est Restauration.

Après analyse des cinq offres, il a été décidé conformément au règlement de consultation d'auditionner les trois candidats dont les offres sont les plus intéressantes au regard des critères de sélection des offres afin de faire compléter et améliorer ces offres pour répondre parfaitement aux objectifs attendus.

L'audition des candidats a eu lieu le mercredi 1er avril 2015.

Lors de cette audition, la discussion a été ouverte avec les candidats en vue d'obtenir des offres meilleures tant sur le plan économique que sur le plan technique, qualitatif.

La commission a choisi d'écarter l'option 1 concernant un service sur 5 jours, il a donc été demandé aux entreprises de transmettre leur meilleure offre pour l'offre de base et pour l'offre de base avec l'option 2 (20% de bio), au plus tard le vendredi 10 avril à 12 heures par mail.

Mme Devrieux présente le rapport d'analyse des offres définitif prenant en compte les offres finales des trois entreprises auditionnées. Pour l'offre de base et l'offre de base avec l'option 2 (20% de bio), c'est l'entreprise Coralys qui est arrivée en tête du classement.

Mme Devrieux informe l'assemblée de la proposition de la commission restaurant scolaire d'attribuer à la société Coralys, le marché pour la gestion et l'exploitation du service de restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2015, pour une durée de un an renouvelable une fois un an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confirmer la proposition de la commission restaurant scolaire sur l'attribution du marché à l'entreprise Coralys et de faire un choix entre :

- l'offre de base pour un montant de 77 571,30 € TTC ;
- et l'offre de base avec l'option 2 (20% de bio) pour un montant de 79 223,40 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à 15 voix pour, 3 contre (G. Devrieux et pouvoir de N. Garampon, N. Curtet) et 1 abstention (ML. Venditti) :

- DECIDE de retenir pour assurer la gestion et l'exploitation du service de restauration scolaire, à compter de la rentrée de septembre 2015, la société Coralys, marché d'une durée de un an renouvelable une fois un an.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché, s'élevant à la somme de 79 223,40 € TTC pour l'offre de base et l'option 2 (20% de bio), pour l'année scolaire 2015-2016.

7. Restaurant scolaire. Tarifs usagers. Règlement 2015-2016

Mme Devrieux rappelle la consultation pour la confection des repas du restaurant scolaire attribué à la société Coralys pour l'année scolaire 2015/2016, marché d'une année reconductible une fois un an.

M. Girer rappelle les tarifs proposés pour chaque repas par la société Coralys :

Offre de base (4 jours) :

- maternelles : 4,59 €
- élémentaires : 4,75 €
- adultes/occasionnels : 5,06 €

Offre de base + option 2 (4 jours + 20% de bio) :

- maternelles : 4,69 €
- élémentaires : 4,85 €
- adultes/occasionnels : 5,17 €

M. Girer demande au conseil municipal de fixer le prix de vente aux familles pour l'année scolaire 2015/2016, rappelant les prix demandés pour l'année scolaire 2014/2015 :

- maternelles et élémentaires : 4,24 €
- adultes : 4,97 €
- exceptionnels enfants ou adultes : 6,31 €

Il précise également qu'outre le prix à payer au prestataire, la commune prend en charge l'ensemble des coûts des fluides (eau, gaz, électricité ...) et l'amortissement et le renouvellement du bâtiment et des matériels.

Mme Devrieux et M. Girer proposent d'augmenter les tarifs de 5% pour l'année scolaire 2015/2016, soit :

- maternelles et élémentaires : 4,45 €
- adultes : 5,22 €
- exceptionnels enfants ou adultes : 6,70 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer les tarifs 2015/2016 conformément à l'indice de révision des prix.
- FIXE le prix des repas tels qu'ils seront facturés aux familles pour l'année scolaire 2015/2016 :
 - maternelles et élémentaires : 4,45 €
 - adultes : 5,22 €
 - exceptionnels enfants ou adultes : 6,70 €
- APPROUVE le règlement du restaurant scolaire 2015/2016.

8. Modification du tableau des emplois. Suppression de postes

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois.

Vu les avis du Comité Technique Paritaire du 2 avril 2015, il convient de supprimer les postes suivants :

- Adjoint technique 2ème classe, à temps non complet pour une durée de 24 h 56/100 par semaine ;
- Adjoint technique 2ème classe, à temps non complet pour une durée de 23 h 81/100 par semaine ;
- Adjoint d'animation, à temps non complet pour une durée de 1 h 19/100 par semaine ;
- Adjoint administratif 2ème classe, à temps non complet pour une durée de 20 h par semaine ;
- Adjoint administratif 2ème classe, à temps non complet pour une durée de 17 h 50/100 par semaine ;
- Rédacteur territorial principal de 2ème classe, à temps complet, soit 35 h par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- DRESSE la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 07 mai 2015.

9. Aide aux vacances du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 octobre 1995 et renouvelée chaque année depuis cette date, concernant l'aide financière que la commune peut apporter à ses employés pour les vacances de leurs enfants.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 mai 2014 qui fixait ainsi les montants maximum pouvant être alloués à une même famille :

1 enfant concerné dans la famille	171 €
2 enfants concernés ''	209 €
3 enfants concernés ''	257 €

Ces sommes sont allouées sur la base des tarifs journaliers communiqués par M. le Préfet, et sur la base de la dépense réelle restant à la charge des parents.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de définir pour l'année 2015 les conditions d'octroi des aides aux vacances, à savoir, au maximum :

pour 1 enfant	171 €
pour 2 enfants	209 €
pour 3 enfants	257 €

10. Participation aux frais de séjours en centre aérés 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les décisions des années précédentes concernant la participation de la commune aux frais de séjours des enfants de Mionnay en centres aérés à la journée dans les centres agréés environnants.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler pour l'année 2015 cette participation, et pour quel montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 2,14 € par jour et par enfant la participation de la commune aux frais d'inscription en centre aéré durant les mois de juillet et août 2015 ;
- DIT que cette somme sera réglée directement à l'établissement, après déduction de cette somme sur la facture présentée à la famille, ou directement à la famille, sur présentation de justificatifs, si cette déduction n'a pas été faite ;
- DIT que les crédits suffisants seront prévus au Budget Primitif 2015.

11. Déclaration d'intention d'aliéner

Pas de déclaration d'intention d'aliéner.

12. Compte rendu des commissions

- F. Ducray remercie les annonceurs qui permettent à la municipalité d'émettre la Lettre de Mionnay à moindre coût, les associations pour leurs articles photos qui enrichissent le contenu de la Lettre de Mionnay, ainsi que les conseillers municipaux pour la distribution.
- F. Ducray informe l'assemblée que la commission association se réunira le samedi 13 juin pour discuter notamment du planning et des disponibilités des salles. Le forum des associations aura lieu quant à lui le samedi 5 septembre.
Par ailleurs, les subventions aux associations ont été versées à la fin du mois d'avril.
- F. Ducray indique aux conseillers municipaux qu'un devis a été demandé pour la confection d'une composition florale en tissu pour décorer la salle lors des nombreux mariages prévus cette année.

- G. Virone informe l'assemblée que l'ASCM section courir marcher organise sa première course, « la Galop'Ain » qui aura lieu le dimanche 5 juillet.
G. Virone remercie toutes les personnes qui ont travaillé depuis la fin de l'année 2014 pour l'organisation de cet évènement sportif, ainsi que la municipalité qui assurera en collaboration avec l'association, la sécurité de la course, en barrant des voies et en mettant en œuvre des déviations.
Par ailleurs, la municipalité remettra une coupe au premier arrivé.
M. le Maire informe les conseillers qu'il se chargera de donner le départ de la course et qu'une coupe sera également remise par le conseil départemental de l'Ain.
G. Virone ajoute qu'une coupe sera remise à la première Mionnézanne par Cathy Dubois.
- JL Bourdin informe le conseil municipal que la réunion d'état des lieux suite aux travaux d'aménagement de voirie chemin du Bonatier a eu lieu le jeudi 7 mai. Reste à effectuer le marquage au sol, le grenailage des enrobés, l'engazonnement et la pose de panneaux sens interdit et arrêt minute manquants.
- JL Bourdin informe l'assemblée que lors de la réunion toutes commissions prévue le 13 mai, la commission finances interviendra pour présenter sa prospective financière, et que trois modifications du PLU pour la maîtrise de l'urbanisation sur la commune seront discutées avec en parallèle un point sur l'avancement de la zone d'activité ainsi que sur le projet d'agrandissement de la station d'épuration de la commune.
- T. Lapalu indique au conseil municipal que la commission voirie envisage de passer une commande de panneaux. La commission bâtiments et la commission finances seront conviées à plusieurs réunions à partir du 19 mai pour élaborer l'Agenda d'Accessibilité Programmée qui devra être déposée avant le 27 septembre.
Y. Dhomont s'est chargé de demander des devis pour les problèmes d'éclairage et de menuiserie pour l'école.
- F. Ducray invite les conseillers municipaux à s'inscrire sur la liste des états des lieux à effectuer pour les locations de la salle polyvalente.
- G. Devrieux informe l'assemblée que la commission scolaire continue son travail pour la déclaration en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain. La recherche d'animateurs pour l'animation des TAP se poursuit.
Par ailleurs, suite à la rencontre entre la commission scolaire et la présidente et la directrice du centre de loisirs de Saint André de Corcy, la question d'une mutualisation pour les TAP mais également pour l'accueil des enfants le mercredi après-midi au centre de loisirs se pose. La commission scolaire a donc entrepris de rencontrer prochainement les élus de la commune de Saint André de Corcy pour discuter sur ce sujet.
- N. Curtet informe le conseil municipal qu'une commande de fleurs a été effectuée par la commission fleurissement.
- N. Curtet présente aux conseillers municipaux les modèles de bancs et l'abri bus sélectionnés par les membres du CME (conseil municipal d'enfants), et pour lesquels les devis seront acceptés sous peu. Elle précise que la prochaine collecte des bouchons aura lieu le 16 mai.

Les membres du CME sont invités le 27 mai pour la visite d'un incinérateur d'ordures ménagères à Bourgoin-Jallieu. Environ une quinzaine d'enfants sont inscrits.

S. Farenc indique à l'assemblée qu'un travail sur le site internet de la commune est en cours pour l'intégration des photos des membres du CME.

- E. Fleury informe le conseil municipal que l'association « UN PARR'AIN EMPLOI », premier projet de la commission emploi, a été créée, et que la commission emploi va pouvoir continuer à travailler sur d'autres projets, notamment l'annuaire des professionnels de Mionnay.

13. Questions diverses

- M. le Maire et T. Lapalu informent les conseillers qu'une nouvelle tondeuse sera achetée car l'actuelle est tombée en panne.
- M. le Maire propose au conseil municipal d'envisager rapidement l'organisation d'un pot de remerciement pour les annonceurs qui permettent à la municipalité de proposer la Lettre de Mionnay, l'agenda ainsi que les disques bleus.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

